

et fut mis en possession, le 11 janvier 1763. Il eut bientôt à soutenir un procès contre les Lazaristes, ses voisins, qui réclamaient une nouvelle délimitation. Pierre Lortet se plaignit du trouble apporté à sa jouissance, et le 24 novembre 1764, il obtint de la sénéchaussée une sentence qui lui permit de faire dresser un procès-verbal des entreprises des Lazaristes. Le Parlement fut ensuite saisi de cette contestation; mais cette cour ayant été supprimée par la révolution, la loi du mois d'août 1793 attribua aux nouveaux tribunaux les contestations, qui n'étaient pas encore terminées entre les particuliers et les congrégations religieuses, dont les propriétés étaient devenues la proie de l'État. Pendant le règne de la terreur, le procès fut suspendu; mais il fut repris, le 22 floréal an III (11 mai 1795), et le 28 fructidor (14 septembre) le tribunal prononça un jugement par lequel « citoyen Jean-Pierre Lortet est envoyé en possession et jouissance, gardé et maintenu dans la propriété de la maison Pilata et de ses dépendances. »

Les Ursulines du troisième couvent avaient été réunies à celles du premier, de la rue Vieille-Monnaie; mais il paraît que leur chapelle existait toujours, et qu'elle avait été vendue, à l'époque de la révolution, à un nommé Lassaveur, car dans une vente faite par celui-ci à Jean-Pierre Lortet, le 17 thermidor an IV (4 août 1796), il est fait mention « de la chapelle et sacristie de Saint-Barthélemy (1), situées à la montée du même nom. » La maison n° 6, élevée lors de l'abaissement et élargissement de la voie publique, a été construite sur l'emplacement de ladite chapelle, et les mesures que l'on voit à la suite de cette maison sont probablement un souvenir du couvent des Ursulines.

La famille Lortet resta donc en paisible possession de la maison Pilata, et pendant le règne de la Terreur un certain nombre de malheureux, menacés de perdre la vie, trouvèrent un refuge dans des pièces souterraines, à l'abri des persécuteurs de cette

(1) Ainsi que je l'ai dit, le service de l'ancienne recluserie avait été transportée dans l'église des ursulines, et le chapitre de Saint-Paul y entretenait un chapelain, chargé des cérémonies religieuses.